



MEMO COMPETITIONS



CARABINE • PISTOLET • ECOLES DE TIR
ARMES ANCIENNES • TIR AUX ARMES REGLEMENTAIRES



INFORMATIONS COMPETITIONS:

contact@comitetir42.fr | www.comitetir42.fr

PARTICIPANT

- Consulter en amont le règlement de l'épreuve à laquelle vous participez
- Afin d'appliquer les bonnes dispositions voir si la compétition visée relève des règlements ISSF ou non
- Avoir sa licence physique ou dématérialisée pour la présenter au bureau de contrôle des équipements
- S'assurer, sur EDEN, que son certificat médical est toujours valide au moment de la compétition (rappel: validité de 1 an à date d'émission)
- L'horaire sur le plan de tir et sur la convocation est l'heure du 1er coup tiré de match
- Arriver environ 45min avant l'appel sur le pas de tir
- Récupérer sa fiche planning au bureau contrôle des équipements
- Récupérer son dossard au bureau de contrôle des équipements et le porter lors de la compétition
- Prévoir une fixation type épingle à nourrice et une pochette transparente pour votre dossard
- Patienter vers les gradins ou espaces dédiés en attendant que l'on vous appelle au pas de tir
- Si compétition sur cibles électroniques laisser son écran visible aux arbitres
- En toutes circonstances une attitude courtoise et conforme aux valeurs éthiques du sport et aux valeurs fédérales est demandée envers tous les acteurs (athlètes, arbitres, organisation, institution...)
- Proclamation des résultats: se renseigner auprès du corps arbitral et/ou du bureau RTS pour les compétitions ISSF
- A des fins de prévention il est fortement conseillé de bien vous laver les mains après chaque épreuve et en fin de compétition

MATERIEL

DISCIPLINES ISSF

- Le bureau de contrôle des équipements, par le biais des arbitres, met à disposition lors des compétitions le matériel de contrôle des armes et équipements (ici de manière volontaire). Les arbitres sont là pour apporter leur aide à l'utilisation de ces outils de contrôle
- Si utilisation de cache œil, casquette, support d'armes, trépied (...) ces derniers doivent correspondre aux règlements en vigueur
- Port de protections oculaires conseillées en armes à feu
- Casques électroniques interdits
- Aucun appareil électronique n'est autorisé sur le pas de tir (téléphone portable même en mode avion, montre connectée, tablette...). Seul un chronomètre classique est autorisé.
- En compétition 10m pas de changement de cartouches d'air au pas de tir (demander l'autorisation à l'arbitre)
- Au 10m ne pas faire de départ de charge propulsive en fin de match lors du rangement

DISCIPLINES HORS ISSF

- Le contrôle des équipements est mis en place de manière «contrainte». Dans le cas d'un contrôle obligatoire une vignette de validation est apposée sur le matériel
- Port de protections oculaires OBLIGATOIRES en TAR et Armes anciennes
- Aucun appareil électronique n'est autorisé sur le pas de tir en dehors d'un chronomètre classique et d'un casque électronique (sans possibilité d'échanges avec l'extérieur)
- Tout dispositif visant à occulter une partie de la vision est interdit (TAR) du type cache œil, ruban adhésif sur les lunettes...
- Bretelles de transport autorisées en TAR (sauf en épreuve 821). Voir le détail du règlement pour les épreuves 820 et 822.

TOUTES DISCIPLINES

- Remplir sa fiche planning avec les renseignements adéquats
- Port de protections auditives
- Prendre le nombre de munitions nécessaire pour les épreuves ou vous êtes engagé(e) en conformité avec le règlement. Les munitions doivent être conformes à la législation en vigueur et aux règlements de l'épreuve

INFORMATIONS COMPETITIONS: contact@comitetir42.fr | www.comitetir42.fr

Dans ce document : ISSF ou assimilé (10M, CDFC, écoles de tir, 25M/50M, 300M), hors ISSF (Armes Anciennes, TAR)

Edition novembre 2023 - Informations non exhaustives.

Pour plus d'informations se reporter aux règlements détaillés de chaque discipline sur le site de la Fédération Française de Tir.



CODE VESTIMENTAIRE

En ISSF

(10m, 25m, 50m, 300M, Ecoles Tir, Championnat de France des Clubs)

- Pas de Jean BLEU et «Denim»
- Short autorisé mais à minima aussi long que la longueur des bras le long du corps
- Pas de débardeur
- Pas de chaussures couvrant la malléole pour les PISTOLIERS
- Tir en sandales ou tongs interdit
- Pas de pantalons déchirés, troués
- Un haut représentant les couleurs du club est souvent apprécié
- Dans le cas du match équipe mixte le même haut doit être porté par les deux athlètes.

Pour toutes les autres disciplines (TAR, armes anciennes...)

- Pas de tenues type Police, camouflage ou militaire
- Jean bleu autorisé mais pas troué et non déchiré
- Pas de messages explicites sur les vêtements
- Tout vêtement ou équipement de type ISSF (TAR), la veste est tolérée en AA
- Pas de chaussures couvrant la malléole pour les PISTOLIERS
- Chaussures fermées uniquement
- Gants ISSF interdits au TAR, seuls des gants souples sont autorisés

REFERENCES ET PLUS D'INFOS...

• Règlement de Vie Sportive Nationale de la saison en cours (téléchargeable sur le site de la FFTIR rubrique Gestion Sportive > Vie Nationale > RGS)

• Règlements des compétitions actualisés
(téléchargeables sur le site FFTIR rubrique Gestion sportive > Arbitrage > Règlements Sportifs)



INFORMATIONS COMPETITIONS: contact@comitetir42.fr | www.comitetir42.fr

Dans ce document : ISSF ou assimilé (10M, CDFC, écoles de tir, 25M/50M, 300M), hors ISSF (Armes Anciennes, TAR)

Edition novembre 2023 - Informations non exhaustives.

Pour plus d'informations se reporter aux règlements détaillés de chaque discipline sur le site de la Fédération Française de Tir.

SPORT & SANTE

La Santé est un CAPITAL.

Le Sport contribue à une bonne santé!

Soyons vigilants: plomb, dopage, canabinoïdes...: ces habitudes et molécules ne sont pas sans risques pour la santé!

SOYONS DONC ENSEMBLE TOUS VIGILIANTS!

ATTENTION AU PLOMB

Nous visons tous l'OR, mais repoussons le plomb!

En ce notamment en nous lavant les MAINS !

Les taux de plombs dans le sang sont souvent retrouvés chez le tireur à cause d'une ingestion manuportée, et plus rarement de manière inhalée.

1 Mes bonnes habitudes

- Pendant mes entraînements, je ne mange pas, je ne bois pas et je ne porte jamais mes mains à ma bouche sur le pas de tir.
- Durant les compétitions, pour m'hydrater je bois dans une gourde.
- Dès que je quitte le pas de tir je me lave soigneusement les mains.

2 Mon Équipement

- Je privilégie une tenue spécifique pour tirer.
- Je ne la mélange jamais avec d'autres vêtements, je la nettoie fréquemment.
- Je change de chaussures ou j'essuie celles que je porte avec un tissu humide.
- Je nettoie mon arme sur place dans l'espace réservé à cet effet.

3 Ma vigilance

- Je rappelle régulièrement à mon médecin traitant que je pratique le tir sportif.

RAPPEL SUR LES CANABINOÏDES

Seuil de détection du THC : 150 ng/ml d'urine.

Le cannabidiol (CBD) est le SEUL cannabinoïde autorisé par la législation antidopage en vigueur. Tous les autres cannabinoïdes (THC, CBG, CBN, CBV etc...) sont donc INTERDITS, et feront l'objet d'un contrôle positif si le seuil autorisé de ces derniers est dépassé.

Nous vous mettons en garde sur les différents types de produits à base de CBD sur le marché, car un produit sans THC ne signifie pas forcément qu'il sera sans la présence d'autres cannabinoïdes (CBG, CBN, CBV...), ce qui peut vous exposer à un risque de contrôle positif !

INFORMATIONS COMPETITIONS:
contact@comitetir42.fr | www.comitetir42.fr
Edition novembre 2023



ZOOM SUR LE DOPAGE

Comme toutes les activités sportives, le tir est soumis à des obligations de lutte contre le dopage. En France, l'AMA (Agence Mondiale Anti dopage) a délégué ses prérogatives à l'AFLD (Agence Française de lutte contre le Dopage). En Europe, cette délégation est confiée à l'ESC (European Shooting Confederation). De la sorte, la standardisation des contrôles garantit la parfaite équité, quel que soit le pays où a lieu la compétition.

A l'heure actuelle, les prélèvements se font sur des échantillons d'urine. Un correspondant de l'AFLD est désigné dans chaque région au sein de chaque DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

EN PRATIQUE

Pensez à **signaler à votre médecin** traitant (ou à son pharmacien en cas d'auto-médication) **que vous faites de la compétition.**

Consulter systématiquement le site de l'AFLD (la liste des substances interdites est sur le site avec un moteur de recherche où vous renseignez le nom de la spécialité ou du principe actif. Vous obtenez une réponse immédiate sur son statut).

Cherchez des compléments d'information sur « Écoute Dopage », site créé par l'université de Montpellier contenant des informations très pertinentes.

Soyez très **prudents dans l'usage des compléments alimentaires**, en particulier s'ils sont vendus sur internet. Assurez-vous qu'il y a marqué sur l'emballage la norme NF V 94S001 garantissant l'absence de produits dopants. Consultez la procédure et les informations complémentaires.

En cas de nécessité de prise de médicaments inscrits sur la liste des produits interdits, vous pouvez faire une demande d'AUT (Autorisation d'usage à des fins Thérapeutiques) :

La demande d'AUT doit se faire au moins 30 jours avant la date de la compétition (prévoir deux mois avant en cas de demande d'examens complémentaires). Téléchargez le dossier de demande de six pages sur le site de l'AFLD. Chaque formulaire de demande d'AUT est à adresser par envoi recommandé avec accusé de réception à : AFLD – Service médical, 229 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.

Important : C'est la date de réception par l'AFLD qui fait foi.

La validité d'une AUT est de un an, reconductible après avoir rempli un nouveau dossier auprès de l'AFLD selon le même protocole.

En cas d'urgence ou d'un délai inférieur à un mois par rapport à la date de compétition, prendre avec soi les ordonnances et les certificats médicaux justifiant de votre bonne foi.

Il est possible de régulariser a posteriori par une demande d'AUT dans le mois qui suit la compétition.

INFORMATIONS COMPETITIONS:
contact@comitetir42.fr | www.comitetir42.fr
Edition novembre 2023

